

**Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 12 (2021-2026)  
de Mmes et MM. Marine Jordan, Benoît Dietrich, Laurent Woeffray et Rana Bassil (PS)  
demandant d'étudier l'intérêt de mettre un fonds pour le développement de l'activité physique  
et du sport pour tou-te-s à disposition des clubs sportifs et autres  
associations de la commune**

En séance du 14 septembre 2021, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 12 de Mmes et MM. M. Jordan, B. Dietrich, L. Woeffray et R. Bassil lui demandant d'étudier l'intérêt de mettre un fonds pour le développement de l'activité physique et du sport pour tou-te-s à disposition des clubs sportifs et autres associations de la commune

**Réponse du Conseil communal**

Le Conseil communal est bien conscient de l'intérêt de disposer d'un tel fonds pour favoriser le développement par les citoyens ou associations de projets sportifs ou intersectoriels.

Néanmoins, il faut savoir que le Canton de Fribourg ne dispose pas d'un programme similaire au programme "Sport-Santé" développé dans le Canton de Vaud. Des possibilités de soutien par le Canton existent, mais elles répondent à des critères ou projets très spécifiques et cadrés et ne vont donc pas dans le sens présenté dans le postulat.

Le tableau ci-après résume les possibilités de soutien par le Canton selon les catégories prévues dans le programme vaudois:

<b>Catégories de soutien du programme vaudois</b>	<b>Programmes de soutien du Canton</b>
Pour les communes: organisation d'activités sportives encadrées	Projet Fritime
Pour les communes: construction de places de sport en plein air	Programme Loro-Sport
Pour les clubs de sport d'équipe: mise en place d'activités non compétitives	Projet Fritime
Pour les associations s'occupant de sport handicap: aide à l'organisation d'activités sportives	Programme Loro Entraide

De manière générale, selon l'état des lieux dressé par le Conseil communal via le nouveau Plan directeur des sports, le sport en Ville veut promouvoir les valeurs de genre, d'inclusion et de cohésion.

Via son Plan Directeur des sports, le Conseil communal a identifié différents projets prioritaires ayant par exemple pour thèmes le sport et l'inclusion ou encore les subventions sportives accordées aux clubs et autres associations de la ville de Fribourg.

Au niveau de l'inclusion dans le sport, les actions concrètes identifiées visent à obtenir davantage de données sur la mixité de l'offre sportive. Le sport en Ville de Fribourg se veut sport pour toutes et tous, indépendamment du genre, de l'âge, de l'origine ou du handicap. Des actions potentielles sont donc prévues; il s'agit par exemple d'établir une étude sur la mixité et l'inclusivité des associations sportives, des équipements et des manifestations sportives de la ville de Fribourg ou encore la création d'une journée/d'ateliers/conférences ou d'assises sur les pratiques inclusives (genre, handicap, autres).

Concernant le projet en lien avec les subventions, son objectif est de renforcer la transparence et mieux préciser les modalités d'attribution des subventions directes ainsi que de valoriser les subventions indirectes, tant pour les clubs que pour les manifestations, en mettant en place des critères d'attribution garantissant plus d'efficacité et d'égalité.

En parallèle, des réflexions sont actuellement menées par le Service des sports sur la méthode de demande de subvention ordinaire et extraordinaire (elles pourraient se matérialiser par exemple sous la forme de formulaire de demande interactif, ou de plateforme digitalisée de gestion des demandes pour les clubs, etc.).

Cette plateforme pourrait très bien intégrer un volet permettant d'effectuer des demandes de soutien pour des projets tels que présentés par les postulants. Néanmoins, cela dépendra des moyens de la Commune et des exercices budgétaires.

#### **Conclusion pour entrer en matière ou non sur cette demande**

En conclusion, l'intérêt de disposer de tels moyens a été identifié par le Conseil communal, qui cependant aimerait éviter la multiplication des fonds. Néanmoins, même s'il partage en grande partie les préoccupations des postulants, la concrétisation d'éléments tels que présentés dans ce postulat dépendront tant des moyens de la Commune que des prochains exercices budgétaires.

Le postulat n° 12 est ainsi liquidé.